



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 24 MARS 2017 à 14h30

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Marie Claire LACOUR

Nombre de membres présents : **61** délégués présents

Nombre de votants: 66 votants (5 procurations)

Autre présent : Gilles ARNOUD, Trésorier, Didier ROLLET, Directeur

Ordre du jour :

- Rapport du Président,
- Approbation du Compte Administratif 2016 et Compte de Gestion 2016 (eau potable et SPANC),
- Affectation du résultat 2016,
- Etude et vote du Budget 2017 (eau potable et SPANC),
- Autorisation du Président à payer les emprunts relatifs à l'adhésion de Valay (70) et Venere (70),
- Autorisation du Président à signer les PV de mise à disposition pour Valay (70) et Venere (70),
- Bilan du Trésorier,
- Election de la commission d'appel d'offres,
- Avancement des travaux et programme de travaux 2017,
- Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau 2016 (eau potable et SPANC),
- Questions et informations diverses.

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Mme Maire Claire LACOUR est nommée secrétaire de séance.

2. Rapport du président

M. DECOSTERD accueille les différents participants et les remercie pour leur présence à cette assemblée à l'ordre du jour important puisqu'il s'agit du vote du budget 2017.

Il dresse un bilan positif de l'activité depuis la dernière assemblée générale. Il rappelle les missions de service public du syndicat.

Le président souligne la part importante des finances consacrée aux travaux d'investissement.

Il explique aux délégués qu'il présentera un budget, qui grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettra de continuer à investir tout en maintenant le tarif de l'eau, sans augmentation.

Il explique qu'il reparlera du dossier concernant l'intégration des communes de Venère et Valay, qui connaît quelques difficultés administratives.

Enfin, le président adresse ses remerciements au personnel pour le travail accompli afin d'assurer le service public 24h/24 et 365 jours par an. Il salue les nouvelles recrues.

Il remercie aussi les élus qui l'accompagnent dans les différentes décisions.

3. Compte administratif 2016 et budget 2017

Le président présente tout d'abord l'état des finances au 31/12/2016.

Le bilan global est positif et reflète le mécanisme d'autofinancement des investissements depuis l'excédent généré en fonctionnement.

L'année se conclue sans emprunt. Les ventes d'eau ont été conformes aux prévisions.

Concernant le SPANC le budget est à nouveau en déficit en 2017. Ce déficit est en partie dû au travail réalisé pour les réhabilitations groupées, plus particulièrement sur la Communauté de Communes du Val de Pesmes (CCVP).

En effet le technicien SPANC a passé beaucoup de temps en phase préparatoire des projets qui n'ont pas encore abouti. A ce jour, même sur les installations ayant fait l'objet de financement de l'Agence de l'eau la CCVP n'a pas encore redistribué les 280 euros par installation prévus dans la convention signée avec le syndicat. Si l'on compte les installations terminées en 2017 cela représente 8000 euros, auquel il faut ajouter les 30 à 50 installations qui étaient

à venir. Cependant la dissolution de la CCVP met fin à la convention qu'avait le syndicat avec cette dernière et entraîne une perte financière.

Pour équilibrer le budget en 2017, il conviendra de consentir un prêt de 51 555.77 euros du budget général vers celui du SPANC à échéance de remboursement 6 ans. Les nouveaux tarifs votés à la dernière assemblée qui avait anticipé cette situation, devraient permettre de résorber ce déficit sur cette durée.

Le Compte administratif du budget général s'établit ainsi

| | Mandats émis | Titres émis | Reprise des résultats antérieurs | Résultat |
|----------------|--------------|--------------|----------------------------------|---------------------|
| Exploitation | 2 822 850,20 | 3 263 768,35 | 990 806,07 | 1 431 724,22 |
| Investissement | 1 160 871,27 | 2 894 418,87 | - 883 619,91 | 849 927,69 |

Le compte administratif du SPANC s'établit ainsi

| | Mandats émis | Titres émis | Reprise des résultats antérieurs | Résultat |
|--------------|--------------|-------------|----------------------------------|-------------------|
| Exploitation | 65 802,43 | 40 769,15 | -34 772,49 | -59 805,77 |

- Restes à réaliser de 540 528,78 en dépenses et 281 916 en recettes donc un solde de - 258 612,78, couvert par le résultat de 849 927.69
- Néanmoins affectation de 1666,67 euros au compte 1064 (réserve règlementée liée à une plus value de cession vente de véhicule)
- Report de 1 430 057,55 en fonctionnement compte 002

Il est donc proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| -1064 « Réserves réglementées » | 1667.67€ |
| -1068 « Autres Réserves » | 0€ |
| -002 « Excédent antérieur reporté » | 1 430 057.55€ |

Le résultat négatif du budget du SPANC est proposé d'être reporté.

Ensuite le Président présente le budget 2017. Il ne tient pas compte de l'arrivée des communes de Venère et Valay, comme expliqué plus tard.

Il est à noter que la section d'investissement prévoit plus de 3 000 000 d'euros de travaux neufs, une partie sera réalisée cette année et une autre en 2018. La partie fonctionnement est comparable à celle de l'année 2016.

Le budget est validé sans emprunt et sans augmentation du tarif de l'eau.

Le budget du SPANC s'équilibre, grâce au prêt du budget général. Il est en baisse d'activité pour 2017 du fait de l'arrêt de la mission sur l'ex territoire du Val de Pesmes. Il sera plus conséquent en 2018 avec le démarrage des contrôles périodiques.

M. BELIARD propose au vote les comptes administratifs (eau potable et assainissement non collectif). Ils sont conformes aux comptes de gestion de la trésorerie.

Ils sont acceptés à l'unanimité (délibération 1 et 2)

M. DECOSTERD propose l'affectation des résultats (eau potable et assainissement non collectif) comme ci-dessus.

Ils sont acceptés à l'unanimité (délibération 3 et 4)

M. DECOSTERD propose au vote les deux budgets (eau potable et assainissement non collectif).

Ils sont acceptés à l'unanimité (délibération 5 et 6)

Délibération 10 pour le prêt du budget général au SPANC, prise à l'unanimité

4. Analyse financière du syndicat

M. Arnould présente la situation financière du syndicat. Il en ressort que la situation du syndicat est très saine, avec une forte capacité d'endettement, permettant de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

Il souligne la qualité de paiement des fournisseurs, avec des délais de paiement globaux incluant la trésorerie inférieurs à 10 jours (la règlementation prévoit 30 jours max). Cette efficacité est le reflet du travail des services techniques et administratifs.

Le taux de recouvrement s'élève à 98.4%, malgré le contexte économique difficile.

5. Adhésion Venère et Valay

Le président fait lecture d'un courrier de la préfecture du Doubs qui explique que depuis le premier janvier 2017 les communes de Venère et Valay font partie de la communauté de communes du Val de Gray (CCVG) qui a la compétence eau potable. Par conséquent, les communes ne peuvent pas adhérer directement au SIEVO. Si le souhait de la CCVG est toujours que Venère et Valay soient gérées par le SIEVO, il convient que la CCVG délibère pour demander le transfert sur une partie de son territoire de la compétence eau potable.

Ensuite le syndicat devra se prononcer sur l'admission de la communauté de communes. Les communes du SIEVO auront 3 mois pour valider ou non cette adhésion. (Pour mémoire, l'ensemble des communes avaient délibéré favorablement à leurs adhésions)

Une révision des statuts sera nécessaire car le syndicat deviendra syndicat mixte.

Le Président rappelle aux délégués de Chenevrey Morogne que la commune pourrait en profiter pour demander son adhésion totale au syndicat. (Aujourd'hui, seul le hameau de Morogne est adhérent au SIEVO)

Le président regrette le manque de souplesse des préfectures car la procédure était engagée avant le 31 décembre 2016.

Les délibérations concernant Venere et Valay sont annulées.

6. Composition commission appel offres

Le Président explique que depuis le 1^{er} avril 2016, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation des marchés publics ([ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015](#) et [décret n° 2016-360 du 25 mars 2016](#)), la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) est fixée par l'[article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales](#) (CGCT), relatif à la commission d'ouverture des plis en délégation de service public, par renvoi de l'[article L. 1414-2 du même code](#).

La CAO doit désormais compter 5 titulaires et 5 suppléants, contre 3 de chaque actuellement.

Après vote l'assemblée élit les personnes suivantes (délibération 7 prise à l'unanimité) :

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------------|---------------------|
| BALLOT Raymond | BOULANGER Bernard |
| DUCRET Pascal | JACQUEMAI Gilles |
| MAIRE Claude | HUMBERT Patrick |
| BRUCKERT Jean Pierre | LEMONIER Christophe |
| FUMEY Françoise | BAULIEU Jean Louis |

7. Programme de travaux 2017

M. BELIARD rappelle les derniers chantiers qui se sont déroulés.

Ensuite M. BELIARD présente le programme de travaux prévisionnel 2017.

| Lieu | Description | Coût |
|----------------------|--|----------------|
| Dannemarie sur Crête | Place de l'Eglise | 36000 |
| Ferrières les bois | Rue des vignes | 50000 |
| Pirey | Grande rue et rue Saint Martin | 208000 |
| Villers Buzon | Route de Pouilly Français | 68000 |
| Moncley | Place de l'Eglise et impasse presbytère | 25000 |
| Rouffange | bouclage rue du Puits | 32000 |
| Boismurie | Traversée du Village | 90 000 |
| Tromarey | Mise en place d'un accélérateur à Chancevigney | 70 000 |
| Chemaudin/François | Liaison DN 250 | 170 000 |
| TOTAL | | 750 000 |

A propos des travaux M. ROLLET explique qu'une analyse non conforme a été relevée par l'ARS en janvier 2017 rue du puits à ROUFFANGE dans la dernière habitation.

Cette antenne fait l'objet de plan de purge au niveau du syndicat étant donné son diamètre important (125 mm) et le peu de consommation, les temps de séjour sont longs. Il n'y a pas eu de restriction d'usage général de l'eau, le syndicat ayant fourni ses résultats d'analyses internes et les enregistrements de la chloration en continu au Mouterot.

De plus une autre analyse de l'ARS avait eu lieu sur le réseau à petit Mercey le même jour, avec un résultat négatif.

Afin de régler le problème à long terme, il donc est envisagé de boucler la rue du puits avec la Grande Rue pour faire circuler l'eau, permettant de surcroit une double alimentation de Rouffange.

8. Rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau

M. ROLLET présente le rapport annuel sur l'eau. Il a été remis aux délégués et sera envoyé aux communes.

Le syndicat a connu une augmentation de 1.7% des abonnés en 2016, ce qui en fait 11 111 fin 2016. Les ventes d'eau ont stagné.

Les équipes techniques ont réparé 29 casses sur le réseau. Il y a eu 755 changements de vieux compteurs, ce qui permet de maintenir le rythme de renouvellement de 15 ans, conformément à la réglementation.

Il est rappelé que le syndicat dispose d'un service d'astreinte disponible 24H/24 et 7 jours sur 7.

Le rendement est en légère hausse, à 83.5%, résultat de la politique d'investissement constante, des équipements de télégestion (sectorisation) et de l'efficacité des procédures de recherches de fuites.

Au niveau qualité, il y n'a pas eu de non-conformité.

Le rapport est adopté à l'unanimité (délibération 8)

M. ROLLET fait ensuite lecture du rapport annuel sur le SPANC. Beaucoup de temps a été consacré aux opérations de réhabilitation groupée. Il y a eu 29 vidanges réalisées.

Le rapport est adopté à l'unanimité (délibération 9)

9. Divers

Le Président est interpellé par certains délégués sur le positionnement de la CAGB par rapport au retrait possible de 14 communes du syndicat.

Il explique qu'une réunion a lieu ce soir entre les 14 communes concernées de la CAGB. Il dispose d'une note de la CAGB qui explique les avantages et inconvénients des différents scénarios.

Le Président rappelle que ce retrait mettrait en péril la solidarité, initiée il y a plus de 60 ans par la création de notre syndicat intercommunal.

Un retrait obligerait les communes hors CABG à reconstruire une structure beaucoup moins solide sur le plan financier, technique et humain. En effet, la complexité du réseau et les enjeux par rapport à la ressource de Saint Vit, primordiale pour le syndicat font qu'en cas de retrait c'est la colonne vertébrale du syndicat qui serait supprimée. La solution serait inévitablement un affermage de la nouvelle structure au sein des intercommunalités restantes car leur taille ne permettrait pas de disposer de toutes les compétences du personnel actuel du SIEVO en assurant un service de même qualité.

Le Président note que la différence de tarif entre notre tarif actuel et celui de la CABG futur n'est que de 20 centimes par m³, plus couteux nous concernant. Cela représente 24 euros par an pour une famille consommant 120 m³.

La question de la représentativité est évoquée par un délégué. Le président explique qu'il y aura nécessité de tenir compte de la population de chaque EPCI à fiscalité propre dans les futurs statuts. Le bureau devra travailler sur le sujet.

Un délégué demande ce qu'il en sera de l'assainissement sur ces 14 communes. Le président explique que le syndicat a comme seule volonté de conserver leur alimentation en eau potable. L'assainissement serait géré par la CAGB, cela ne devrait pas poser de problème particulier.

Un autre délégué aurait aimé avoir une note de synthèse du syndicat pour disposer des arguments en faveur du maintien dans le syndicat des 14 communes de la CAGB.

Le débat se poursuit et le sentiment général est le souhait de garder la structure actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question de l'assemblée, le président clos la séance.